

# MISE EN DEMEURE N° 02

L'entreprise Eurl GM TRAD, titulaire du marché n° 29/2016 approuvé en date du 31/1/2016, relatif à « Fourniture d'équipements pour l'exploitation de la décharge contrôlée de Zeboudja – Lot n° 06 : un rétro-chargeur », est mise en demeure pour la réception provisoire du projet sus-cité.

A défaut de répondre à la présente mise en demeure dans un délai de 07 jours à partir de la parution de cet avis dans les quotidiens nationaux, des mesures coercitives prévues par la réglementation en vigueur seront prises à votre encontre.